



**SES-SEGPA :
on continue !**

**"Constructifs, unis,
vigilants et mobilisés"**

ACTUALITÉS

Rénovation
de la voie Pro
en CPC

Hyper modernité, hyper réformes ?

Plan banlieue

**Les élèves de la voie Pro
en STS/IUT**

**Menaces contre les statuts :
c'est non !**

Concours - Masters

...

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

p. 2 & 3

PROTOCOLE DE DISCUSSION

p. 4

ACTUALITÉS

Constructifs, unis, vigilants et mobilisés !
p. 5 & 6

Le élèves de la voie Pro en STS et IUT
p. 7

La rénovation de la voie professionnelle
dans les CPC

Refusons toute violence !
p. 8

Menaces contre les statuts : c'est non !
p. 9

Conférence des directeurs d'IUFM :
le Snetaa dit NON à leurs propositions
p. 10 & 11

SEGPA ! On continue !
p. 12 & 13

BRÈVES

p. 14 & 15

Les contractuels
p. 16

Certifié(e)s, agrégé(e)s en collège
Postes aux concours 2008
p. 17

Hyper modernité et hyper réformes
Plan Banlieue : les écoles
de la 2^{ème} chance
p. 18 & 19

Les langues mises à l'honneur
p. 20

Le cadre Européen de certifications (CEC)
p. 21

Le Snetaa-EIL sur "Second Life" ?
Trop, c'est trop !
p. 22

Lundi de pentecôte
p. 23



AP N° 493 / FÉVRIER 2008 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739 Paris
cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaa-
nat@aol.com / www.snetaa.org / Directeur de la publica-
tion : Christian Lage / Commission
paritaire : CPPAP 0110 S 07264 - ISSN 1273-5450 /
Mise en page : Marianne Morichaud /
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa/
Impression : Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-
Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31



Se doter d'un avenir est un combat quotidien

CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Alors que les vacances vont permettre aux enseignants de souffler, ils n'en conserveront pas moins à l'esprit la pression qu'ils ont accumulée depuis la rentrée et qui s'ajoute à celles subies les années passées. Le corps enseignant subit non seulement la dégradation de ses conditions de travail mais aussi des agressions de toutes parts. Un exemple du manque de considération pour les enseignants tient aujourd'hui en une annonce du gouvernement d'une augmentation de 0,5 % du point d'indice au 1er mars. C'est vraiment nous manquer de respect, c'est vraiment se moquer des fonctionnaires. Nous ne pouvons que dénoncer encore une fois cette mesure qui ne correspond absolument pas à la réalité de la perte de notre pouvoir d'achat. C'est pourquoi le Snetaa avait appelé à la grève le 24 janvier. La mobilisation pour nos salaires reste plus que jamais d'actualité. Pour autant, nous n'acceptons pas la rémunération au mérite ni une volonté du gouvernement de redéfinition de la politique indemnitaire en créant une part liée à la fonction et une part liée aux résultats collectifs et individuels. Il s'agit pour le Snetaa de refuser d'évaluer la performance des enseignants car notre école n'est ni une entreprise, ni une marchandise. Les enseignants continuent à être agressés par une succession de rapports. Un dernier en date est celui livré par le Comité

Pochard qui devait proposer une revalorisation du métier d'enseignant. Ce rapport de plus de 200 pages reprend des constats mais ce sont ceux de tous les éléments d'une pensée unique qui est véhiculée par les mêmes individus depuis de nombreuses années. Ils prônent un certain nombre de pistes et le gouvernement devra, à partir de ces travaux, élaborer des propositions. Ce rapport prône ainsi le développement de l'autonomie des établissements avec le renforcement de l'autorité du chef d'établissement par la création d'un lien contractuel entre l'établissement et l'enseignant. Il instaure l'évaluation des établissements qui doivent rendre compte aux usagers de la qualité de l'école. Les missions des enseignants sont maintenant distinguées en trois types : le cœur du métier, les activités et les activités modulables avec notamment l'encouragement à la bivalence et l'envoi des PLP bivalents en collège. Pour faire bonne mesure, le temps de service des enseignants est annualisé. Ce rapport contient d'autres éléments puisqu'il envisage une revalorisation salariale notamment avec des primes en contrepartie du temps passé, il simplifie les concours puisque les CAPET et CAPLP seraient mutualisés, ainsi que les parcours de carrière. Ce rapport contient tout ce que nous pouvons redouter et dont nous ne voulons pas. Il construit un corps unique d'ensei-

« Rien n'est fait
tant qu'il reste
quelque chose à faire »

LUCAIN

gnant alors que l'enseignement professionnel est pratiquement oublié dans sa spécificité par ses auteurs. C'est une nouvelle manière de transformer les enseignants en variable d'ajustement du système éducatif. On peut parfaitement retrouver cet esprit autour du décret de Robien que nous avons eu tant de difficultés à faire retirer. C'est pourquoi là encore le Snetaa ne peut que combattre la plupart des éléments de ce rapport. Il a ainsi choisi de signer l'appel d'une inter-syndicale pour que le Ministère ouvre de vraies négociations sur le métier sans partir du rapport Pochard. Tout le contenu du rapport Pochard va à l'encontre du développement et de la valorisation de l'enseignement professionnel maintenu dans sa spécificité. En effet, la question semble maintenant posée : doit-il demeurer un corps spécifique des PLP et un enseignement professionnel public et laïque au sein de l'Education Nationale ? La réponse pour le Snetaa est bien sûr la source de tous ses combats déterminés par ses valeurs historiques. Il faut aux jeunes de notre pays un enseignement professionnel capable de leur offrir un diplôme reconnu par les entreprises et ce secteur spécifique est bien celui du corps des PLP. C'est pourquoi nous nous sommes à nouveau élevés contre la diminution des recrutements en baisse de 9 % cette année. La rénovation et la valorisation de l'enseignement professionnel doivent véritablement être portées par tous ceux qui refusent le corps unique et qui veulent que l'enseignement professionnel reste bien une mission du service public et non dévolu aux entreprises et géré par les branches professionnelles. C'est dans cet esprit que le Snetaa a signé un protocole de discussion avec le Ministère en décembre. Il s'agit bien de s'interroger sur les évolutions de l'enseignement professionnel qui passent elles aussi par l'élévation de la qualification, l'augmentation des poursuites d'études mais aussi et surtout par la prise en charge de jeunes en difficultés qui doivent eux aussi pouvoir rester à l'école. Ainsi, le Snetaa revendique la construction d'un parcours diplômant, du CAP au BTS dans nos lycées professionnels et avec les PLP. Pour autant, la période a pu voir de nombreuses difficultés dans les académies

quant à la mise en œuvre de ce protocole. Il nous faut cependant pas oublier que la période a correspondu à la mise en œuvre des moyens dans les établissements qui correspondaient aux massives suppressions de postes que nous connaissions car prévues au budget. Ainsi, le Bac Pro 3 ne peut être considéré comme la cause de suppressions de postes même si nombreux ont été les recteurs à ne pas jouer le jeu. C'est pourquoi le Snetaa s'est battu pour que le Bac Pro 3 ne soit pas mis en œuvre sans qu'il n'y ait une véritable interrogation sur les parcours avec la création par exemple de CAP. De plus, les grilles horaires circulent sans qu'elles aient été vues et discutées. C'est une nouvelle maladresse qui permet de s'interroger pour savoir si le MEN n'entretient pas un double discours ou tout au moins pour savoir s'il contrôle bien tous les recteurs. En effet, le protocole stipule bien, comme le confirme la note du Ministre du 18 décembre, que la rentrée 2008 est à considérer dans chaque académie et en discussion avec les syndicats signataires. Il s'agit tout simplement d'instaurer le parcours diplômant que nous appelons de nos vœux pour que chaque jeune ait sa chance de réussite et sa sortie du système scolaire avec une qualification.

Le Snetaa entend donc de se battre pour que le MEN maintienne les 30 % d'effectifs de l'enseignement professionnel qui est la seule garantie à la fois de nos postes et de nos structures, mais aussi pour que nous ayons les moyens de faire face à notre mission. Ainsi le Snetaa consultera ses adhérents pour que ceux-ci soient aussi le vecteur de ce que nous devons discuter avec le MEN mais aussi avec les recteurs.

Un questionnaire vous parviendra bientôt sur les élèves, les modalités pédagogiques, les contenus disciplinaires, la délivrance des diplômes...

Le Snetaa estime qu'après la création du Bac Pro dans les années 80, une nouvelle étape doit être mise en œuvre notamment pour sauver l'enseignement professionnel et il ne peut l'être que s'il est développé et clairement reconnu.

PROTOCOLE DE DISCUSSION

RÉUNION DU 22 JANVIER 2008

C'était la 2^e réunion entre le ministère et les organisations signataires du protocole.

La première réunion avait pour thème : les publics, la seconde : les parcours, les passerelles. La 3^e s'intéressera aux enseignants.

Préambule :

Le point a été fait sur les académies où des problèmes persistent (pas de concertation avec les signataires, nombre très important d'ouvertures à la rentrée 2008, ouvertures de sections bac pro 3 ans dans des spécialités où il n'existe pas de BEP,...) et l'intervention du ministère a été demandée.

Le Bac pro 3 ans est présenté par le Ministère comme étant la « norme » dans la voie professionnelle, point sur lequel le Snetaa a exprimé son désaccord. D'ailleurs, cette présentation ne fait pas consensus parmi les signataires. Le Snetaa a réaffirmé son souhait de proposer une vision globale des formations de la voie professionnelle, de ne pas créer un « ghetto » pour le cursus 2 + 2 (CAP 2 ans et Bac pro 2 ans), dès lors qu'il constituerait une exception. La voie professionnelle accueille en effet les élèves qui sont défavorisés scolairement et socialement et qui ont souvent été en échec au collège.

La nouvelle seconde :

Les champs devraient être construits autour d'une activité débouchant sur 1 à 4 bacs pro, dans une logique de filière et dans la cohérence. L'Inspection générale travaille sur le sujet actuellement. Les résultats seront soumis au CIC (Comité interprofessionnel consultatif) courant février. Mais, pour l'heure, rien n'est finalisé. Une des difficultés pour les équipes est que ce cursus 3 ans est une adaptation des cursus existants et que chaque établissement risque de faire sa propre adaptation. Notre organisation répète qu'elle est très attachée à la spécificité de la voie professionnelle qui est de permettre l'acquisition d'une formation diplômante et qualifiante. Le Snetaa e.i.l. est opposé à la déprofessionnalisation des contenus de formation. Il s'agirait d'obtenir un diplôme en 2 ans (le BEP) dans un cursus en 3 ans qui mène au bac pro, de pouvoir entrer éventuellement à la fin de la nouvelle 2nde en terminale CAP. Cela oblige donc à une continuité et une cohérence des référentiels d'activités professionnels et des référentiels de certification qui est loin d'être atteinte pour l'instant.

Si les champs sont trop « larges », les stages n'auront plus aucune signification. Il faut penser aussi que les stages en entreprise sont source de motivation pour les élèves.

Il ne faudrait pas non plus faire fi de certains qui BEP gardent encore une fonction d'insertion pour les employeurs. Et certaines professionnels, qui siègent dans les CPC ayant débattu de la réforme, ne sont pas tous partants.

Le Snetaa a rappelé son opposition à la modalité de validation des unités constitutives des diplômes par CCF, dans le cadre d'une certification de niveau V pendant le cursus bac pro 3. Pour permettre la poursuite d'études, le Snetaa demande l'instauration d'une 2^e langue vivante et l'enseignement de la philo pour la classe de terminale

bac pro. Des expériences ont déjà été tentées et le bilan est plus que positif. L'enseignement de l'HPS, l'initiation aux premiers secours doit aussi faire l'objet d'une réflexion. Pour le Snetaa, la voie professionnelle doit être connue dès le niveau du collège par les enseignants, les élèves et les parents.

Les passerelles :

Les documents présentés ne sont pas satisfaisants, notamment au niveau des passerelles. Les schémas induisent en effet une lecture qui peut prêter à confusion et ils sont incomplets. Le Snetaa a insisté pour que « visuellement », apparaisse le BTS comme poursuite d'études après le bac pro. Pour le BTS, le Snetaa a précisé qu'il n'était pas pour un allongement de la durée des cursus mais pour des contenus adaptés aux élèves de la voie professionnelle, les parcours adaptés aux profils des élèves de bac pro ayant fait leur preuve.

Les discussions avec le ministère devraient marquer le pas après le 4 février pour attendre la fin des travaux sur les contenus de formation et la réunion du CIC.

La prochaine réunion se tiendra le 4 février. Un représentant de la DPE sera présent.

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Le point sur les académies,
- les enseignants,
- le point sur l'avancement des travaux du CIC.

Présents : DGESCO, DPE, Secrétariat général des CPC, Sous-direction des Formations professionnelles et les signataires du protocole.

L'école de la République doit offrir à tous les élèves :

- le niveau V minimum de formation qualifiante et diplômante,
- la possibilité pour tous d'accéder au niveau le plus élevé de qualification, dans une voie professionnelle qui offre tous les possibles -aucune sortie du système scolaire sans qualification,
- la possibilité d'une insertion professionnelle à tous les niveaux,
- l'accession à un niveau supérieur de qualification qui ne soit pas l'exception,
- l'offre de proximité dont nos élèves ont besoin,

C'est ainsi que le Snetaa conçoit la valorisation de l'enseignement professionnel, voie de formation distincte des autres, à appréhender dans sa globalité et sa diversité. Ce qui implique pour nous l'implantation du niveau III en lycée professionnel et un enseignement dispensé par les Professeurs de Lycée Professionnel. En effet, il n'est pas concevable d'évoquer la voie professionnelle sans prendre en compte la spécificité de ses enseignants, les professeurs de lycée professionnels.

Pour le Snetaa-EIL, la valorisation de la voie professionnelle passe bien évidemment par la reconnaissance de la spécificité des PLP (bivalence, pédagogie inductive, intervention au niveau III...) à sa juste valeur.

ACTUALITÉS

CONSTRUCTIFS, UNIS, VIGILANTS ET MOBILISÉS ! / LES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO EN STS ET IUT

LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS LES CPC / REFUSONS TOUTE VIOLENCE !

MENACES CONTRE LES STATUTS : C'EST NON ! / CONFÉRENCE DES DIRECTEURS D'IUFM

SEGPA ! ON CONTINUE ! / LES CONTRACTUELS / CERTIFIÉ(E)S, AGRÉGÉ(E)S EN COLLÈGE

POSTES AUX CONCOURS 2008 / HYPER-MODERNITE ET HYPER-REFORMES ?

PLAN BANLIEUE / CUMUL D'ACTIVITÉ ? / LES LANGUES MISES A L'HONNEUR

LE CADRE EUROPÉEN DE CERTIFICATIONS (CEC) / LE SNETAA-EIL SUR "SECOND LIFE" ?

TROP C'EST TROP ! / LUNDI DE PENTECÔTE



CONSTRUCTIFS, UNIS, VIGILANTS ET MOBILISÉS !

L'EXEMPLE D'AIX-MARSEILLE.

S'il est un sujet qui fait couler autant d'encre que de salive dans nos salles des profs actuellement, c'est bien la réforme du bac professionnel 3 ans.

C'est bien normal puisque les incidences peuvent en être multiples et tout à fait différentes, voire contraires selon les conditions de son contenu et de son application.

Essayons de faire le point sur ce sujet aux multiples facettes et épines...

Tout d'abord le nom de cette « réforme ». La ça commence mal, car il ne s'agit pas de la réforme du bac pro 3 ans comme elle a été intitulée par le ministre mais plutôt de la réforme du bac pro 2 ans ou plus exactement du bac pro 2+2 ou encore du bac pro 4 ans pour certains.

Mais ne nous arrêtons pas aux mots et concentrons nous sur ce qu'il y a derrière. Si l'on regarde le fond, **ce n'est pas de la réforme du bac dont il est vraiment question mais ni plus ni moins que de la réforme de l'enseignement professionnel, voire de celle de l'enseignement secondaire tout court.**

Car, au delà des modalités pédagogiques, c'est toute la structure actuelle de l'enseignement après la 3^{ème} qui est en jeu.

Chacun comprendra que les conséquences d'une réforme de cette ampleur sont bien autres que pédagogiques. Pour nous PLP, tout est en jeu : postes, statut, conditions de travail et j'en passe. Ce n'est rien moins que l'avenir du corps et notre devenir professionnel qui sont en jeu !

Alors ou en sommes nous ? Vers quoi allons nous ?

Il est nécessaire de faire un peu l'historique tant les choses bougent vite. Et peuvent encore changer tout aussi vite sur cette « réforme »...

Le 29 octobre 2007, le ministre Darcos envoi une note aux recteurs leur demandant de généraliser le bac pro en 3 ans, en commençant dès la rentrée 2008 dans des proportions atteignant 50% dès la rentrée dans certaines disciplines.

C'est tout simplement la mort de l'enseignement professionnel qui, avec la fermeture de tous les BEP, perdrait un nombre considérable de postes de PLP. N'ayant plus qu'un niveau de formation de Bac Pro 3 serait à la merci de devenir une simple « option du bac général »

C'est inacceptable pour les PLP. C'est donc inacceptable pour le Snetaa !

Vous connaissez la suite : mobilisation du Snetaa, information de tous les PLP, pétitions unitaires, lettres aux recteurs, mobilisation et grèves académiques. Après un mois et demi et grâce à la mobilisation de tous les PLP, **le ministre effectue un premier recul : Le 18 décembre, le Snetaa et 5 autres syndicats signent un protocole de discussion avec le ministre.**

Dans la foulée, le Ministre envoie une nouvelle note aux recteurs pour mettre la pédale sur le frein concernant sa note du 29 octobre. Il leur demande d'ouvrir la discussion dans des groupes de travail « protocole de discussion » avec les organisations signataires du protocole.

Dans notre académie d'Aix-Marseille et à la demande du Snetaa, un groupe de travail a été mis en place dès le début janvier. Lors de sa première réunion, **des avancées significatives ont été enregistrées**. En effet, à notre demande, Monsieur le Recteur s'est engagé sur les trois axes suivants :

1- Maintien ou augmentation des capacités d'accueil des élèves sortants de 3^{ème} en lycée professionnel, et ce même en cas de baisse démographique dans le second degré

2- Maintien ou augmentation de la DGH Académique pour les LP, SEP, SES, SEGPA

3- Sur les Bac pro en 3 ans, Monsieur le recteur nous a confirmé, dans la droite ligne de la nouvelle note du Ministre aux recteurs, que la rentrée 2008 n'était plus dans le cadre du début de la généralisation des bac pro en 3 ans mais dans celui de la poursuite de l'expérimentation.

En ce qui concerne les deux premiers points, **nous pouvons d'ores et déjà constater que le recteur a tenu sa parole** puisque lors du CTPA, il a confirmé les moyens académiques globaux pour les LP avec **la création de 17,5 postes ce qui est un excellent résultat dans le contexte de récupération de postes voulue par le ministère**, même si on doit déplorer (et engager une action) sur l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires.

Sur le troisième point, une deuxième réunion du groupe de travail (signataires/recteurs) s'est déjà tenue : de **117 dossiers Bac Pro 3 ans nous sommes passés à 49 puis à une vingtaine**, le chiffre définitif n'étant toujours pas arrêté (prévu lors d'une troisième réunion du groupe de travail le 8 février). Le Snetaa Aix Marseille ne se prononcera donc qu'après la décision finale de Monsieur le Recteur, au vu de la liste définitive arrêtée, en fonction du nombre d'ouvertures et du respect des critères que nous avons défendus lors de ce groupe de travail.

La Vigilance sur ce point est donc encore nécessaire, mais une chose est certaine, **nous sommes désormais bien loin des quelques 117 demandes d'ouvertures effectuées dans le cadre de la note du 29 octobre**.

Tout est donc remis à plat et surtout conformément à la demande du Snetaa, rien ne se fera contre la volonté des établissements.

Mais si tout semble désormais se présenter bien mieux pour la rentrée 2008, rien n'est encore acquis pour le devenir de la voie professionnelle. Les enjeux sont grands. C'est pourquoi il est urgent de se poser les bonnes questions et surtout d'y apporter les bonnes réponses.

Pour le Snetaa, comme pour la majorité des PLP, la réforme du 29 octobre (que du Bac Pro 3, dans la précipitation et l'improvisation totale) est inacceptable et mortifère. Il était donc impératif de la faire modifier afin qu'elle aboutisse sur le maintien du niveau V (CAP BEP) et l'introduction du niveau 3 (BTS, Licence pro).

Facile à dire, plus difficile à obtenir d'un gouvernement qui semble omnibullé par les économies budgétaires et qui, pour l'éducation, semble vouloir investir dans... l'ignorance !

Le soit disant objet premier de la réforme des bacs pro 3 ans part du triple constat suivant ;

- Un excellent taux d'insertion professionnelle du bac pro.
- Une sélectivité forte pour arriver au bac pro.
- Une compétence unanime reconnue des PLP.

Les deux premiers points sont étroitement liés. La bonne question est comment peut-on amener plus de jeunes au niveau du Bac Pro, sans baisser le niveau du bac, sous peine de diminuer rapidement le taux d'insertion ?

Ne vouloir faire que du Bac Pro 3 relève de la gageure. Ce ne serait pas sérieux ! Nous sommes les premiers à mettre en valeur la compétence des PLP mais que le ministre se le dise, malgré toutes nos compétences et notre investissement, nous ne faisons pas encore de miracles. Nous ne guérissons pas encore les écrouelles ! Nous travaillons avec les élèves que nous l'on nous confie et avec les moyens que l'on nous donne. Toute réforme devra tenir compte de ces points incontournables. Ce constat engendre de multiples questions plus précises mais non moins incontournables pour la réussite ou l'échec de toute réforme de la voie professionnelle :

Quelle structures et quels moyens pour une offre de formation du niveau V au niveau III (CAP/BEP/BAC PRO/BTS/LICENCE PRO) pour tous les Lycées professionnels et pour toutes les spécialités professionnelles permettant ainsi l'augmentation du nombre de jeunes diplômés aux niveaux V, IV et III ?

Quelle politique d'information et d'orientation à la sortie de collège ? Quels flux d'élèves vers l'enseignement professionnel ?

Quelle proportion d'élèves en Bac Pro 3 et en Bac Pro 2 après un niveau V ?

Quels référentiels ? Quelles grilles horaires pour le Bac Pro 3 ans ?

Quels référentiels ? Quelles grilles horaires des CAP et BEP (en liaison avec celles des Bac Pro 3 ans de la spécialité) ?

Quels cursus et quelles passerelles à l'intérieur de l'enseignement professionnel initial ?

Des réponses apportées à ces questions dépendent notre devenir !

La signature du protocole nous donne un an pour trouver les meilleures solutions et modifier la réforme assassine du 29 octobre.

Profitez en pour proposer, pour convaincre et obtenir une réforme qui assure le devenir de la voie professionnelle, la réussite de nos élèves, la pérennité de nos postes, en un mot notre avenir de PLP !

Si rien n'est encore acquis, si beaucoup de points restent encore à voir et cela nous encourage à poursuivre la discussion engagée, à rester constructifs, unis, vigilants et mobilisés.

A Aix-Marseille, nous l'avons été dès le mois d'octobre. Nous le sommes toujours et nous le resterons !

Jean-Pierre SINARD
S3 Aix-Marseille

LES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO EN STS ET IUT

QUELQUES CHIFFRES

Pour la formation initiale sous statut scolaire :

Toutes spécialités confondues, les établissements publics accueillent 70 % des étudiants.

Le nombre de bacheliers professionnels augmente (13 833 étudiants) ; il est en hausse depuis 2000 avec une forte augmentation en 2002 (20 96) et en 2006 (8 %). Ce taux d'augmentation était de 4,6 % en 2005.

Environ 2/3 des étudiants sont inscrits dans une spécialité du domaine des services.

Néanmoins, en 2006, le domaine de la production a attiré plus de candidats qu'en 2005 (23,3 % contre 22,7 %), surtout dans les spécialités de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique.

Pour les bacheliers professionnels, la répartition est la suivante : 37,8 % dans les spécialités de la production et 62,2 % dans celles des services. Ils représentent au total 14,9 % des étudiants accueillis contre 7,1 % de bacheliers généraux et 39,9 % de bacheliers technologiques.

Les résultats de la session 2006 :

155 338 candidats, 102 150 diplômes délivrés. Un taux de réussite en progression (65,8 % en 2006 contre 59,5 % en 1995).

La part des candidats titulaires d'un bac général est stable, 24 % d'entre eux choisissent la formation continue.

Les candidats titulaires d'un bac pro sont 38 % à intégrer une STS, 29,5 % choisissent la formation continue et 21 % l'apprentissage.

Le taux de réussite sous statut scolaire est plus important (73,5%) qu'en apprentissage (68,3).

Augmente aussi le nombre de candidats bacheliers professionnels et cette progression est la plus importante (16,5% aujourd'hui contre 10,4 % il y a 7 ans).

La plus forte augmentation du taux de réussite est due aux can-

didats titulaires d'un bac pro, ce taux passant de 45,1 % en 2005 à 47,9 % en 2006. Globalement, les candidats à un BTS production réussissent mieux que les candidats à un BTS services, la préparation au BTS production se faisant majoritairement en STS et le taux de réussite étant plus élevé dans ce type de formation.

Enfin, d'autres facteurs influencent le taux de réussite en STS : le sexe, l'origine sociale et géographique. Ainsi, les variations académiques sont parfois importantes : 75,8 % à Rennes et 57,5 % à Paris. Ces différences sont liées au profil des candidats, **les académies à faible taux de réussite regroupant une part importante de candidats issus de la formation continue.**

Les inscrits en IUT à la rentrée 2005/2006 et le taux de réussite :

Toutes séries de baccalauréat confondues, les étudiants réussissent mieux dans le secteur tertiaire que dans le secondaire.

Le taux de réussite des bacheliers professionnels est le moins élevé de l'ensemble des bacheliers dans le secteur tertiaire (42,6 %) et secondaire (28,1 %). **Il est de 49,3 % pour une réussite en 3 ans.** Là aussi, de très fortes disparités existent selon les spécialités préparées et selon les académies.

Source : Note d'information 07.19, 07.18 (MAI 2007)

Le Snetaa-EIL est favorable à la mise en place d'une formation professionnelle de niveau Bac + 2, prise en charge par les PLP pour permettre la poursuite d'étude des élèves les plus motivés.

C'est ainsi que cette possibilité, qui figure dans nos mandats, est aussi clairement exprimée dans le texte du protocole de discussion que notre organisation a signé avec le ministère :

...l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification au niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et la perspective de



qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle).

Cet accès à l'enseignement supérieur doit se situer dans la continuité des parcours de la voie professionnelle. Cela signifie un enseignement qui soit adapté aux profils de nos élèves et un enseignement dispensé par les Professeurs de Lycée Professionnel. C'est ainsi que l'on pourra passer d'une voie de la réussite à une voie d'excellence.

Car il est bien entendu que le parcours des bacheliers professionnels ne se conçoit que dans une logique de réussite.

Les élèves de la voie professionnelle maîtrisent les pratiques professionnelles et disposent de capacités et d'aptitude non exploitées. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et doivent se voir offrir des parcours différenciés de ceux des deux autres voies. Valoriser la voie professionnelle c'est aussi reconnaître le travail des PLP. De part leur expertise des élèves en difficulté et leur spécificité bivalente, entre autre, ils auront à coeur de mener les élèves vers la réussite.

C'est pourquoi nous demandons, dans le cadre de la signature du protocole, que des réunions régulières se mettent en place dans les académies avec les rectorats, pour envisager localement des ouvertures de sections de techniciens supérieurs en LP pour nos élèves.

LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS LES CPC

Pour ce qui concerne les réunions qui se sont tenues depuis l'annonce de l'implantation des bac pro 3 ans, les CPC qui se sont réunies ont eu l'occasion d'en débattre.

La 17^e CPC Hôtellerie-Restaurant-Tourisme, les professionnels

L'avis des membres de la CPC est unanime : le BAC PRO en 3 ans n'est pas du tout adapté à notre filière !

2/3 des emplois du secteur sont pourvus au niveau V qui, pour les professionnels, est un très bon niveau d'insertion.

L'inquiétude est grande et les questions nombreuses : quid de la seconde pro ? Comment seront définis les champs professionnels et comment inclure l'Hôtellerie-Restaurant dans ceux-ci ?

Après consultation du CIC, les CPC devront construire les certifications et le BEP rénové.

Tout commence par l'identification et la définition des champs professionnels qui dépendra des secteurs. En hôtellerie le BEP est suivi d'un seul bac pro et reste donc une filière spécifique.

La 12^e CPC Industries graphiques

Les membres de la CPC ont déploré l'abandon du niveau V et le cursus 2 + 2, qui permettaient

de tenir compte des difficultés de certains élèves. Dans sa grande majorité, la commission ne s'est pas déclarée favorable au bac pro 3 et reste très critique.

20^e CPC Carrières sanitaire et sociale (Consultez aussi l'AP Janvier 2008)

Le passage à un cursus en 3 ans dans cette filière pose plusieurs problèmes :

- les champs professionnels couverts regroupent des diplômes relevant de divers ministères et donc de leurs propres CPC (Affaires sociales, Santé, Jeunesse et sport, Emploi et solidarité)

- Un seul bac pro existe et est très récent, c'est le bac pro SPVL, qui n'a que très peu été développé et qui est plutôt du domaine du social, voir de la politique de la ville ! mais il ne reflète pas l'essentiel des poursuites d'études post BEP Carrières sanitaires et sociales, ni même leur demande!
- Il est important de maintenir un niveau 5 bien identifié à double finalité : poursuites d'études et insertion !

- Le BEP reste encore un moyen d'accès aux concours des formations de la santé ou des autres ministères.

- Enfin le BEP CSS est reconnu et validé dans les conventions collectives des secteurs concernés



(Maintien à domicile, fonction publique territoriale...) et a donné lieu à un classement dans les grilles de rémunérations.

En conclusion, cette filière très particulière ne sera pas touchée de façon immédiate par le projet en cours du ministère, et le ministère se donne 2 voir 3 années pour y travailler.

11^e CPC Logistique-Transports-Métiers de la sécurité

Un élément a été oublié dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et il est très fortement lié à cette filière, c'est l'âge des élèves : pour conduire un engin motorisé, pour intégrer des services de sécurité, il faut avoir 18 ans...

On est donc loin de la précipitation que l'on a pu constater dans certaines académies pour mettre en place des bacs pro 3 ans dès la rentrée 2008 !...

REFUSONS TOUTE VIOLENCE !

Un collègue d'un collègue du Nord a eu le malheur de « craquer » et de donner une gifle à un élève. Ce geste n'est bien sûr pas acceptable, mais pour autant sa judiciarisation et la mise en garde à vue sont inacceptables et ne doivent pas se reproduire. Cette affaire pose la redoutable question du respect dû à l'enseignant. Comment peut-il y avoir respect pour l'enseignant alors que l'éducation donnée par

les parents n'engendre pas ce respect et surtout comment accepter que des parents puissent cautionner ce qu'il faut bien appeler la remise en cause de l'autorité de l'enseignant et l'acceptation de l'insulte. C'est à nouveau la considération, la protection et le respect de l'enseignant qui est au centre de cette préoccupation. Nous ne pouvons tous qu'être meurtris par cette affaire et nous

sentir concernés par le traumatisme subi par notre collègue. L'institution doit bien avoir une réponse à la hauteur de la déliquescence des liens sociaux. Le Snetaa a placé clairement au centre de ses préoccupations la violence, alors n'acceptez plus et n'hésitez pas à nous contacter pour toute agression ou tout harcèlement.

MENACES CONTRE LES STATUTS : C'EST NON !

Le Snetaa-EIL est très conscient des menaces qui s'annoncent au travers des déclarations de tous ordres, à tous les niveaux politiques, avec des successions de « rapports » tous plus inquiétants les uns que les autres.

Nous sentons tous la remise en cause profonde des cadres de droit qui ont été le résultat efficace de décennies d'actions syndicales pour conduire à une radicale déréglementation et à la casse de toutes les perspectives de carrière ainsi que des conditions de travail.

Jamais, depuis l'élaboration des principes qui avaient conduit à la création du Statut Général des Fonctionnaires, nous n'avions connu une telle intention d'attaquer et de détruire ces cadres de Lois et Décrets pour les remplacer par des mesures arbitraires où chacun(e) serait à la merci d'un potentat local pour l'intégralité de son activité professionnelle !

Nous appuierons notre démonstration, pour favoriser vos réactions, sur une accumulation de faits réels annoncés :

- La pierre angulaire la plus précise est contenue dans un discours du Président à Nantes : « il faut casser le carcan des statuts ». A partir de là, aucun doute n'est permis et nous allons essayer d'établir une liste des atteintes prononcées.
- Il est question de n'employer que des contractuel(le)s à terme au lieu de faire passer des concours nationaux. « Le recrutement par le chef d'établissement »... prononcé par le 1er Ministre ! Là, au moins, l'enjeu est concret : plus de statutaires mais une marche forcée vers la privatisation et son cortège de problèmes : salaires individualisés, conditions de travail différenciées, pas de perspective de carrière, ... retraite privée !
- Remplacement de la notation par l'« évaluation ». Là, les titulaires n'auraient plus de cadre pour garantir leur progression de carrière, « même à l'ancienneté » c'est grave ! Et cette procédure définie localement, retirerait toute possibilité d'intervention syndicale dans les CAPA pour permettre le contrôle des actes de gestion. Plus que grave !
- Le 1^{er} rapport de la Commission Pochard sur le « métier d'enseignant » contient un florilège de mesures toutes favorables à la déstructuration du métier. Proposition d'augmenter les horaires hebdomadaires de 18 à 24 heures pour les services d'enseignement, d'accroître les tâches complémentaires incluses dans le service (et pourtant les Décrets De Robien ont été retirés !), le refus d'aborder les problèmes de paupérisation des traitements des enseignants (pourtant reconnus) en ne proposant qu'une



« inscription au dossier » pour celles ou ceux qui auraient eu un investissement exceptionnel ! C'est vraiment lamentable ! Même pas le yoyo des « palmes académiques » et surtout zéro euro, et même pas l'application de leur « MERITE » pour des perspectives de carrière. Très grave !

- L'« annualisation et la globalisation des services » : là aussi vous en connaissez les graves conséquences (en l'an 2000 le Snetaa avait réussi à faire retirer ce cadre du Statut des PLP !), ce serait la fin de la définition des services hebdomadaires avec une nouvelle définition dépendante des « besoins locaux » ! Que devient la femme, l'homme et le citoyen qui n'est pas qu'un professeur ? Refusons !
- « Soutien pendant les vacances scolaires » : là aussi, une autre atteinte qui vise à imposer de nouvelles contraintes !
- « Encouragement aux heures supplémentaires » : là encore une mesure pour supprimer des postes, donc économiser, et pour financer à moindre coût une perte constante du pouvoir d'achat qui atteint moins 30% !
- ...

La liste pourrait être encore longue de ces très graves dangers et peut-être d'autres qui peuvent s'annoncer.

Vous pouvez compter sur le Snetaa pour vous informer comme il compte sur vous pour réagir efficacement quand il le faudra contre ces graves atteintes à notre métier, à notre emploi et à notre perspective de carrière.

Confirmer le Snetaa comme 1^{er} syndicat de son secteur comme il l'est depuis 1967, c'est un gage de réussite, pour vous. Les élections professionnelles de Décembre 2008 en seront l'occasion.

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS D'IUFM : LE SNETAA DIT NON À LEURS PROPOSITIONS

La lettre de mission adressée au Ministre de l'Éducation nationale datant de juillet et faisant suite à l'intégration des IUFM aux universités par Nicolas SARKOZY a de nouveau fait ressurgir interrogations et rumeurs concernant les modalités de recrutement et de formation de nos futurs collègues enseignants. Elles ont été encore amplifiées suite à la publication de plusieurs contributions de la **conférence des directeurs d'IUFM** en septembre et novembre. Les sujets abordés par ces contributions sont les suivants :

- Master et formation des enseignants,
- Certification, formation, recrutement pour les métiers de l'enseignement,
- Professionnalisation vers les métiers de l'éducation et la formation.

Ces différentes contributions confirment les inquiétudes évoquées dans la motion formation votée lors du dernier congrès national du Snetaa-EIL en mai 2007. Aucune spécificité concernant la formation des PLP n'est évoquée et nous pouvons même craindre une vision d'une formation presque totalement commune au PE, PLC et PLP (Professeurs des écoles, Certifiés et Agrégés et Professeurs de Lycée Professionnel). La conférence des directeurs d'IUFM part du constat que la situation actuelle n'est pas satisfaisante concernant le recrutement et la formation. Elle propose d'intégrer dès le « cursus licence » des compétences visées dans le cahier des charges de la formation des maîtres pour les étudiants qui ambitionnent la profession d'enseignant, ainsi que la mise en place de stage d'immersion dans des établissements scolaires.

Elle se base sur la volonté politique que la formation des enseignants doit durer 5 ans et soit reconnue par un diplôme de niveau Master pour envisager plusieurs types de reconnaissance du diplôme, à savoir :

- un diplôme professionnel de niveau master non universitaire,
- le grade sans diplôme spécifique
- une insertion par un parcours dans un master existant,
- un master spécifique « métier de l'enseignement et de l'éducation »,
- un master spécifique à plus large spectre « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »,
- l'articulation d'un master spécifique aux masters existants.



Outre le fait qu'aucune de ces propositions n'est totalement satisfaisante concernant l'obtention du diplôme, le Snetaa n'est pas persuadé que le recrutement au niveau master soit un gage de qualité des futurs enseignants. On est sûr que la formation sera purement théorique de savoir communs à l'ambition plus dogmatique que pédagogique.

Concernant le recrutement les auteurs de ces contributions fond trois propositions :

- **Recrutement à bac +3.** « Concomitamment avec les épreuves de licence, l'étudiant subit les épreuves d'un concours de recrutement d'Etat ». Les lauréats entrent en formation, en première année d'un cursus master avec un statut d'allocataire ou de professeur stagiaire pour suivre un approfondissement disciplinaire, une formation didactique ainsi que des enseignements transversaux. Il serait aussi amené à accomplir de stages de pratique accompagnée. La seconde année permettrait de se spécialiser dans un niveau d'enseignement donné, sur la base des choix exprimés par l'étudiant et de ses résultats aux évaluations de première année. Le professeur débutant est en permanence accompagné par un formateur référent. En plus du dispositif de contrôle continu, la validation de l'année de formation s'appuie essentiellement sur l'examen de situations pratiques d'enseignement dans les classes et sur la production d'un travail d'études et de recherche. Le recrutement n'est définitif, sous la forme d'une titularisation, qu'après obtention du master.

- **Recrutement à bac +5.** Dans cette seconde option, l'admission en première année de master (M 1) est de droit pour tous ceux qui ont obtenu le diplôme de licence. Les contenus de formation sont analogues à ceux décrits dans l'option précédente. Le passage en seconde année peut donner lieu au même processus de spécialisation vers un niveau d'enseignement que dans l'option précédente, mais aussi une spécialisation vers d'autres métiers pour peu que le master soit « à large spectre » et intègre des options et parcours variés. Le recrutement s'effectue en fin de seconde

année de master, immédiatement après l'obtention de ce diplôme qui constitue un pré requis pour se présenter aux épreuves du concours de recrutement. Plusieurs types de concours sont possibles : un concours sur épreuves académiques, un concours sur épreuves académiques et sur épreuves pratiques, un concours sur liste d'aptitude à partir du rang de classement au master... Pendant l'année qui suit, le lauréat du concours est en stage en établissement scolaire avec un accompagnement en formation. Ce statut de professeur stagiaire dure une année.

- **Le recrutement par paliers successifs.** Le premier palier de recrutement serait mis en place en fin de licence. Les lauréats entrent en formation, en première année d'un cursus master avec un statut d'allocataire ou de professeur stagiaire pour suivre une formation analogue aux options précédentes. Le deuxième palier serait mis en place en vue du passage en deuxième année de master. Les étudiants ayant échoué seront réorientés vers d'autres filières. L'obtention du master constitue le troisième et dernier palier de recrutement, appuyé éventuellement

sur le classement établi.

Toutes ces propositions semblent plus qu'inquiétantes. Le Snetaa condamne cette vision qui ne règlera pas le problème de la formation spécifique des PLP. Quant aux certifié(e)s et agrégé(e)s, un très grand nombre d'entre nos collègues disposent d'un diplôme universitaire égal en supérieur au Master. Qu'est ce que cela apporterait-il si ce n'est de fabriquer une nouvelle « usine à gaz » ? Tout le monde semblait d'accord pour s'opposer aux IUFM tels qu'ils se sont constitués. Aujourd'hui on s'aperçoit combien la « bonne pensée unique » revient en force...

Le Snetaa sera vigilant dans les mois à venir. Il donnera son point de vue sur la formation, le recrutement et la validation des futurs enseignants au Ministre de l'Éducation Nationale. Il fera pression en argumentant pour qu'il ne se saisisse pas de ces conclusions !

Extrait de la lettre de mission de M. le Président de la République
et de M. le Premier Ministre
à M. le Ministre de l'Éducation Nationale,
5 juillet 2007 :

« Vous veillerez, en lien avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à ce que les instituts universitaires de formation des maîtres donnent aux enseignants les outils dont ils ont réellement besoin pour exercer leur métier, et non pas qu'ils cherchent à imposer certaines méthodes de préférences à d'autres. La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master. »

SEGPA ! ON CONTINUE !

DES COMBATS ET DE L'ESPOIR !

Le Snetaa continue la défense des personnels de SEGPA et EREA ainsi que de l'enseignement professionnel qui y est dispensé.

C'est la demande faite par les représentants du secteur AIS lors de la réunion nationale qui a réuni l'ensemble des représentants Snetaa : ils venaient de toute la France pour représenter ce secteur.

Au cours de cette rencontre fructueuse, nous avons tout d'abord pointé les situations des SEGPA dans les académies.

La plupart des SEGPA subissent de fortes diminutions de capacités à travers ce que l'administration appelle « le cylindrage » (toujours dans le sens de la diminution).

Ce passage (généralement de 96 élèves à 64 élèves) a pour conséquence la suppression de deux ateliers, ce qui implique une forte diminution de l'offre de formation aux élèves.

De nombreux collègues ont fait part du désarroi de beaucoup d'élèves rentrés en 6^{ème} en SEGPA dans l'espoir de pouvoir accéder à une spécialité et qui se retrouvent dans une formation totalement différente du fait des fermetures. Prenons pour exemple celle de cette SEGPA où, après la fermeture de l'atelier de menuiserie et de maçonnerie, de très nombreux garçons se retrouvent en IMH (Industrie Maille et Habillement).

On imagine le désarroi pour ces jeunes (resteront-ils dans le système scolaire ?) et la difficulté pour le professeur de la discipline.

Cette diminution de capacité exclut aussi beaucoup de jeunes en très grandes difficultés scolaires. Il est à craindre que le service public ne remplisse plus sa mission pour ces jeunes. D'autant que toutes les enquêtes prouvent que l'apprentissage n'est que très rarement une voie de réussite pour ces élèves trop fragiles.

Cette politique, dictée par une vision comptable à court terme, pourrait engendrer l'exclusion de ces jeunes et de nouvelles flambées de violence importante dans un proche avenir...

Ces élèves sont d'autant plus abandonnés que les places restant en SEGPA et EREA sont de plus en plus occupées par d'autres élèves qui ont d'autres problèmes. Ce sont des élèves qui ne maîtrisent pas encore correctement le français ou qui sont placés nos structures à la suite de problèmes de violence ou de comportement.

Les SEGPA accueillent aussi de plus en plus d'élèves porteurs de handicaps dans le cadre de la loi de 2005 ou des UPI.

Si l'on peut penser que certaines de ces orientations



peuvent être bénéfiques, ce n'est malheureusement généralement pas le cas, car on concentre des difficultés dans les mêmes classes. Tout cela se fait sans concertation et, dans le meilleur cas, avec des moyens constants.

Il apparaît un peu paradoxal de fermer des sections dans les EREA spécialisées pour l'accueil des élèves porteurs de handicaps et d'accueillir ces mêmes jeunes dans des sections de SEGPA, sans les personnels et dispositifs adaptés.

Là aussi, le maître mot est « économie ». A tout prix ! Les élèves, les professeurs, l'intégration ne seraient alors plus que des « données secondaires ».

Un problème majeur a été dénoncé, lors de cette réunion, dans le fonctionnement des SEGPA : l'application des champs professionnels qui ne cesse de déréglémenter la position des PLP (Professeurs de Lycée Professionnel).

Nous dénonçons, depuis 1998, l'introduction de cette notion « élastique » et totalement anti-statutaire.

Et pourtant, à coup de « pressions amicales », le champ professionnel fait son chemin, poussant toujours plus loin la dé-professionnalisation.

Ainsi dans certaines académies, des collègues se font inspecter dans une autre discipline que celle de leur recrutement, et ce, sans aucune formation particulière.

Quelle est la cohérence, l'utilité de ces inspections ?

Le Snetaa dénonce ce scandale et se tient à la disponibilité des collègues pour les défendre.

N'hésitez pas à nous signaler ces situations ; nous interviendrons !

L'académie de Rennes, qui semble « pilote » dans le domaine des champs professionnels, vient donc de projeter d'adapter son mouvement intra 2008 aux champs professionnels. Ainsi, pour muter sur un poste portant l'appellation « champ professionnel aménagement et entretien des espaces paysagers », il faudrait avoir un étiquetage « horticulture (P7140) », ou « génie civil et réalisation (P3020) », voire « génie

industriel bois (P2100) ». Le rectorat précise que « les professeurs nommés pour enseigner dans ce champ professionnel devra avoir des compétences de base dans les métiers connexes ».

Il s'agit bien là de sacrifier la qualité de l'enseignement dispensé pour une gestion déréglementée et obscure des personnels, car la notion de compétences de bases dans les métiers connexes reste pour le moins très vague (d'autant qu'il n'est pas question de formation) et restera à l'appréciation des inspecteurs en dehors de tout critère objectif.

C'est aussi une atteinte grave sur la validité du concours, qui évalue les compétences dans la spécialité de recrutement.

Nous rappellerons donc qu'il est risqué d'accepter d'enseigner une autre discipline que celle de recrutement, et que vous êtes en droit de le refuser.

Certains collègues ont pu s'apercevoir au cours de cette réunion nationale que les champs professionnels ne sont pas nationaux. Chaque inspecteur peut ainsi déterminer le champ professionnel de son secteur, de son département...

Nous avons bien sûr abordé les conséquences issues de la fin des demandes de dérogation.

Cette décision, sans fondement réel, n'a que pour conséquence (et pour but) de dé-professionnaliser complètement les SEGPA.

Les représentants académiques ont tous dénoncé cette situation préjudiciable pour l'avenir des SEGPA et des élèves qui y sont scolarisés.

Quant à l'action du 26 septembre, elle a été différemment suivie dans les académies. Toutefois la contestation a été très forte.

Une nouvelle circulaire qui émane de la DGT (direction générale du travail) et qui date du 25 octobre 2007 abaisse l'âge minimum pour obtenir les dérogations à 15 ans (il était de 16 ans dans la circulaire du 1 février 2007) mais pose toujours pour condition que les élèves soient scolarisés dans des formations conduisant à un diplôme professionnel.

Cela n'est pourtant pas justifié quand on s'appuie sur la directive qui émane de la Commission Européenne. Le Snetaa le condamne.

Une 3^{ème} SEGPA diplômante, qui serait la 1^{ère} année de formation de CAP, est un besoin pour de nombreux élèves accueillis dans les structures d'adaptations et qui sont incapables d'obtenir leur diplôme en 2 années au sein des LP et des EREA.



La pratique du redoublement est plutôt vécue comme un échec. D'ailleurs celle-ci n'est pas toujours possible suivant le flux des effectifs.

L'articulation des différentes structures de formations professionnelles est une demande persistante du Snetaa.

Le Snetaa a toujours revendiqué que les SEGPA puissent continuer au-delà de la 3^{ème} la formation diplômante quand aucune solution dans les LP ou EREA environnant ne s'offrait aux jeunes.

Beaucoup de collègues regrettent ainsi la disparition, décidée par l'administration, des formations diplômantes en SEGPA et qui offraient aux élèves la possibilité d'une réelle qualification professionnelle quand celle-ci n'existait pas en LP ou en EREA.

La situation actuelle, qui est synonyme trop souvent d'échec scolaire et de sorties sans qualification, doit trouver une solution grâce à des expérimentations de formations diplômantes en SEGPA dès la 3^{ème}, pendant 3 ans, ou articulé avec les EREA ou les LP, ceci dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation.

C'est d'ailleurs un point important du protocole de discussion signé entre le ministre de l'Éducation nationale et le Snetaa sur la rénovation de l'enseignement professionnel.

Nous demandons donc que soit facilité ce type d'expérimentation, quand elle est demandée par l'établissement et qu'il y a une cohérence avec les LP et les EREA environnant.

La rénovation de l'enseignement professionnel passe aussi par les SEGPA et EREA. C'est un combat permanent et sans ambiguïté du Snetaa !

*Pour que vivent nos SEGPA !
Pour que vive l'enseignement professionnel !*

INFORMATIONS BREVES

Absences pour garde d'enfant

Plusieurs collègues nous ont interrogé sur leur droit à s'absenter lorsque leur enfant est malade.

Il existe bien une autorisation d'absence dans ce cas mais toujours soumise à l'acceptation du chef d'établissement : ce n'est pas automatique.

Il faut pour cela d'une part, que l'enfant ne soit pas âgé de plus de 16 ans (pas de limite d'âge pour un enfant handicapé) et d'autre part, présenter le certificat médical de l'enfant.

Ensuite, le nombre de jours accordés annuellement va dépendre de l'emploi du temps de l'enseignant dans la mesure où la circulaire stipule : « la durée totale ne pourra dépasser les obligations hebdomadaires de service, plus un jour ». Par exemple, un collègue qui a 18 heures de cours répartis sur 5 jours aura droit à 6 jours par an. Mais si ses 18 heures sont réparties sur 3 jours, il n'aura droit qu'à 4 jours par an.

Un calcul spécifique pour les collègues à temps partiel existe également ; il prend en compte la quotité de travail.

N'hésitez pas à nous joindre pour plus de détails.

Ces jours peuvent doubler dans certains cas comme par exemple quand la garde est unique.

Il est très important de savoir que ces jours sont calculés par année scolaire et non pas par année civile comme pour la majorité des fonctionnaires. Le tout est sans aucun report possible.

Enfin, autre précision : lorsque les deux parents sont fonctionnaires titulaires, les autorisations d'absence susceptibles d'être accordées à la famille peuvent être réparties entre eux, à leur convenance, compte tenu de la quotité de temps de travail de chacun d'eux.

Cumul d'activité ?

Une question fréquente ce mois-ci porte sur la possibilité de cumul d'activité pour nous les professeurs.

Il faut savoir que ce cumul, contrairement aux idées reçues, n'est pas interdit. Il est simplement limité et soumis à autorisation, d'autant plus qu'un récent décret (mai 2007) l'a quelque peu assoupli.

Dans tous les cas, il faut tout d'abord faire une demande écrite auprès du rectorat. Celle-ci doit comporter certaines informations : nom de l'employeur ou de l'organisme, nature de l'activité, durée, périodicité et conditions de la rémunération, toutes informations complémentaires que vous jugeriez utiles. Le rectorat doit en accuser réception puis vous donner sa réponse dans un délai d'un mois, voire 2 si des compléments d'informations s'avèrent nécessaires. S'il n'y a pas de réponse du Rectorat, c'est que l'enseignant est autorisé à exercer cette activité dite «accessoire». En ce qui concerne les limites de cette activité « accessoire », elles sont en fait d'ordre financières et horaires. Celle-ci ne devant en aucun cas atteindre un temps plein ou l'équivalent d'un traitement brut. Dans tous les cas, il faut bien sûr que «ces activités ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service».

Quant aux domaines où cette autorisation peut s'appliquer, ils sont regroupés en sept secteurs :

- 1/ expertises ou consultations,
- 2/ enseignements ou formations,
- 3/ activité agricole,
- 4/ travaux d'extrême urgence,
- 5/ petits travaux ménagers,
- 6/ aide à domicile à ascendant, descendant, conjoint,
- 7/ activité de conjoint collaborateur dans une entreprise artisanale ou commerciale.

Les textes de référence sont le Décret du 29 octobre 1936 et le décret n°2007-658 du 2 mai 2007.

RÉDUCTION DES COTISATIONS SUR HEURES SUP

Une nouvelle mention va figurer sur le « Bulletin de paye » : la réduction des cotisations retenues sur les heures supplémentaires.

Ces cotisations représentent 13,76 % de ces sommes :

- 2,33 % au titre de la CSG non déductible (2,4 % sur 97 % de la somme)
- 4,95 % au titre de la CSG déductible
- 0,5 % au titre de la CRDS
- 1 % au titre de la contribution solidarité
- 5 % au titre de la Retraite additionnelle fonction publique (RAFP), part salarié.

Vous pouvez ainsi vérifier que cette déduction est effectuée pour les sommes perçues au titre des heures supplémentaires et cette réduction doit être nette d'impôts.

Pour le Snetaa, ce grand raout médiatique à ce sujet ne répond pas à la réalité « du gagner plus ». En effet, pour les professeurs, bien peu d'heures supplémentaires ont une majoration de 25 % et dans l'énorme majorité des cas, ces HS sont même moins bien payées que les heures normales.

Et cette discrimination supplémentaire ne compensera pas l'érosion du pouvoir d'achat pour tous, et pénalisera encore plus ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas faire d'H.S.

MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES : LE SNETAA VOUS DÉFEND !

Oui, le Snetaa-EIL a tenu à l'existence d'un mouvement spécifique national sous couvert de l'autorité respectable de l'inspection générale.

Cette procédure permet, au niveau national, de pourvoir des postes « à compétence professionnelle particulière » devenus vacants ou créés.

Ou, un autre mouvement permet des mutations précises de chefs de travaux titulaires et le recrutement de nouveaux chefs de travaux.

Grâce au combat du Snetaa, des centaines de collègues bénéficient de ce cadre. Bien sûr, il y a des déçu(e)s ! Il n'y a pas des solutions pour tou(te)s. Mais au moins, vous savez pouvoir compter sur un syndicat qui a obtenu des avancées pour les personnels. Et vous saurez une fois de plus le reconnaître lors des élections professionnelles de décembre 2008... dans votre intérêt !!!

Où est l'intérêt ?

« Intérêt écologique et intérêt économique ne sont pas incompatibles » : cette pensée forte n'est pas l'expression d'un « écolo » mais de la patronne du medef qui a tenu un discours sur cette prévention indispensable pour le futur protocole. En matière de l'Éducation Nationale, mieux que les dix précédents sollicités par le même Snetaa tenace et qui n'ont rien fait pour les professeurs en particulier, alors qu'ils en ont l'obligation légale. Depuis 1974, la visite médicale obligatoire et gratuite pendant le temps de travail n'existe plus dans l'Éducation Nationale pour ses personnels (c'est le seul Ministère qui ignore ostensiblement la loi !).

Oui, c'est un réel acte de prévention important et absent !!! Alors, Monsieur le Ministre, et ancien professeur, pensez-vous que l'« intérêt économique » est « incompatible » avec vos obligations légales sur le sujet très sérieux de la santé des personnels de votre Ministère. « Investir dans la prévention », et aussi dans la « ressource humaine », ce n'est pas « incompatible » avec nos obligations légales sur le sujet très sérieux de la santé des personnels de votre Ministère. « Investir dans la prévention », et aussi dans la « ressource humaine », ce n'est pas « incompatible » avec l'« intérêt économique » : prouvez-le vous aussi Monsieur le Ministre !

VOUS AVEZ DIT «ILLISIBLE» ?...

(A propos du label Lycée des Métiers)

Source : SENAT – Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles sur le PLF 2008 – Enseignement scolaire.

A propos de l'augmentation du nombre des lycées des métiers de 330 à 800 d'ici 3 ans, la rapporteure s'interroge sur la « lisibilité » du label. Il se confond selon elle, avec l'appellation lycée professionnel et... la commission propose donc de clarifier le paysage. Autrement dit, cette labellisation n'a rien apporté, sinon plus de brouillage... On ne sait plus à l'heure actuelle à quoi correspond ce label... (Mais les instigateurs de ce « label » le savaient-ils ?...)

Ce qui est certain c'est que le label n'a rien apporté aux PLP et aux élèves de la voie professionnelle, et les enseignants en ont pressenti immédiatement les dangers (mixité des formations, des publics, forte augmentation des structures par apprentissage...) et s'y sont souvent fortement opposés, résistant à la pression.

C'est ainsi que le Code de l'Éducation le définissait : Le lycée des métiers devait à l'origine proposer une offre de formation et de certification dans une même spécialité et/ou filière, formation et certification allant du CAP jusqu'au niveau supérieur le plus élevé. Il devait pour ce faire, intégrer tout type de formation (initiale, apprentissage, formation récurrente...).

Les aménagements qui ont suivi : Compte tenu de l'impossibilité à remplir le cahier des charges, le regroupement de plusieurs établissements a été permis et les établissements ont été autorisés à ne plus se prévaloir d'une spécialité particulière pour être labellisés.

Nous irions donc, si l'avis du Sénat était suivi, vers un changement d'appellation des Lycées professionnels qui deviendraient « Lycées des Arts et Métiers »... pour rendre aux Lycées des Métiers leur destination originelle... qui deviendraient « Lycée des Arts et Métiers de telle ou telle spécialité »

LES CONTRACTUELS

La précarité n'est pas et ne doit pas être l'exclusivité de tel ou tel syndicat ou parti politique. Dans l'Éducation Nationale les non-titulaires représentent de 15 à 20 % des personnels (enseignants et non-enseignants). Les contractuels, vacataires, assistants d'éducation... ont la particularité d'être pour l'administration des emplois « kleenex » que l'on peut « jeter » à tout moment, lorsque l'on n'a plus besoin d'eux ou qu'ils ne plaisent plus à leur Chef d'Établissement ou à l'inspecteur.

Le TGV de la précarité est lancé ; la flexibilité est mise sur les rails.

La mise en place depuis la rentrée 2006 des CDI (contrats à durée indéterminée) par les rectorats entretient et tend à développer cette précarité. Les CDI ne concernent qu'une minorité de collègues non titulaires et n'assurent aucune garantie d'emploi !

Le CDI ne garantit pas l'emploi. Si l'emploi disparaît, le CDI disparaît.

Les CDI et le statut de fonctionnaire sont tout à fait différents tant en matière de droits sociaux, de salaires, de retraite, de mutation. Sans compter que des disparités énormes se font jour d'une académie à l'autre !

« La chasse » aux fonctionnaires étant ouverte (le gouvernement veut en supprimer un sur deux voire pour M. ATTALI 2 sur 3...), on comprend bien, dès lors, que les intentions de notre administration sont de recourir à l'utilisation intensive des « précaires ». Cela aggravera les inégalités entre les personnels des régions riches et ceux des régions pauvres. S'ils persistaient dans cette voie, les politiques créeraient une école à plusieurs vitesses.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le nombre de places offertes aux différents concours.

On peut également parler des rémunérations des non titulaires, et des inégalités flagrantes qui se font jour entre les académies. En effet, nombre de contractuels sont rémunérés à l'indice le plus bas, soit 320, et n'osent rien réclamer par peur de leur non renouvellement de contrat. Pourtant, chaque fois que nous intervenons pour soutenir des réclamations légitimes, nous obtenons gain de cause.

Par exemple, à Clermont-Ferrand, le Snetaa, seul contre tous, a réussi à obtenir que des congés forma-



tion soient proposés aux non titulaires.

Autre exemple, à Bordeaux, les camarades du Snetaa, là aussi seuls contre tous, ont obtenu, à force de lutter, une revalorisation salariale, et l'instauration d'une grille indiciaire. Ce n'est que justice car la loi de juillet 2005 prévoyait ce point.

Cette dite loi prévoit que des CCP (Commission Consultatives Paritaires) soient instituées. Un arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale devrait être pris en ce sens dans les prochains mois. Ces commissions devront comprendre, en nombre égal, des représentants de l'administration et des représentants des personnels non titulaires. Nous pouvons dire, aujourd'hui, que des élections seront organisées chez les non-titulaires d'ici la fin de l'année 2008.

Les compétences accordées à ces CCP devraient être dans divers domaines : affectations, décisions individuelles relatives aux licenciements, décisions concernant les éventuelles sanctions disciplinaires, toutes les questions d'ordre individuel et relatives à la situation professionnelle de l'agent ainsi que d'autres questions d'ordre plus collectif : grille des salaires, conditions de travail...

*Aujourd'hui plus que jamais vous avez besoin d'un syndicat
qui se bat pour vous avec efficacité,
alors n'hésitez plus : adhérez au Snetaa !*

CERTIFIÉ(E)S, AGRÉGÉ(E)S EN COLLÈGE

Le collège unique se retrouve de nouveau accusé de tous les maux et ce n'est pas sans fondement. A l'heure où de nombreuses compressions budgétaires sont effectuées au Ministère de l'Éducation Nationale, il pourrait en faire les frais rapidement... Lors du colloque de l'Association Française des Administrateurs de l'Éducation qui s'est déroulé mi janvier, il a été, notamment, question du collège unique. Un inspecteur général de l'éducation soulignait que le socle commun était une « occasion historique » d'améliorer le collège unique qui est « **le maillon faible de notre système éducatif** ». Celui-ci permettrait de sortir du « patriotisme disciplinaire ». La commission Attali souhaite qu'il soit repensé afin d'y intégrer le travail en groupe, l'anglais, l'informatique et l'économie.

Un autre inspecteur a orienté sa réflexion sur les grilles horaires du collège et le temps de service des enseignants qui, parce qu'ils seraient trop rigides, ne permettraient pas de sortir du collège unique. Rappelons qu'un audit sur les grilles horaires au collège a été fait l'année dernière ; il préconisait une



diminution nette du nombre d'heures par discipline. On sent donc une volonté de supprimer l'identité disciplinaire et de flexibiliser les horaires des élèves et des enseignants.

Certes, intégrer toutes les disciplines dans le socle commun peut être utile pour lister les compétences à acquérir avant de sortir du collège, mais il est dangereux de supprimer la notion de discipline.

Le Snetaa-EIL sera vigilant, il suivra de près l'avenir du collège et de ses enseignants qui ne se résument pas à des données chiffrées.

POSTES AUX CONCOURS 2008

Le nombre de postes aux concours a été publié. Comme prévu, il est catastrophique :

	Nombre de postes Concours externe et interne	Pourcentage de diminution
Certifiés	5670 (-1216)	- 17.66 %
Agrégés	2005 (-227)	- 10.17 %
CAPET	254 (-94)	- 26.55 %
CAPLP	1508 (-188)	- 12.47 %
TOTAL	9437 (-1725)	- 18.27 %

Les quatre concours sont touchés.

Cependant, on observe que le concours pour l'agrégation est un peu moins touché que les autres. Cette relative baisse se justifie par le fait que l'agrégation interne est le plus souvent obtenue par des PLP et des certifiés. Il n'y a donc pas de création de postes de fonctionnaires supplémentaires, conformément à la volonté du ministère qui cherche avant tout à diminuer le nombre de fonctionnaires.

L'autre concours qui est en baisse au niveau du recrutement, mais nettement moins que pour les certifiés, est le concours des PLP. En effet, il y a une baisse de 22.1 % du nombre de postes aux concours de certifiés contre 12.47 % pour les PLP.

Depuis de nombreuses années, le Snetaa-EIL défend

l'enseignement professionnel. C'est à force de se faire entendre que le Snetaa-EIL a fait progresser le statut des PLP. Dans les moments difficiles pour l'enseignement, comme celui que nous vivons en ce moment, le Snetaa-EIL agit et limite les pertes. Il a surtout fait en sorte de sauver le corps des PLP.

De plus en plus de collègues certifiés et agrégés nous font confiance, le Snetaa-EIL mettra tout en œuvre pour que leurs statuts et leurs conditions de travail ne se dégradent pas et qu'ils obtiennent des avancées comme celles obtenues pour l'enseignement professionnel.

HYPER-MODERNITE ET HYPER-REFORMES ?

« L'hyper-modernité caractérise ce monde où tout est exacerbé et poussé à l'excès... »

Il faudrait être jeune, actif. Être productif, efficace. Être dans la splendeur ! Pour cela, il faudrait « jogger », multiplier les réformes, « diahrer » des discours lyriques sur lesquels quelques intellectuels abonnés au mass-média s'épancheraient. Pendant ce temps, « les français d'en-bas » courent pour suivre ce « bougisme » ambiant. Qu'importe la « concrétude », du moment que ça bouge ! Qu'importe l'utilité de la réforme, il faut que ça bouge ! Des coups médiatiques, de l'évènement chaque jour ! C'est l'hyper-présent.

Se posent alors à nous les questions : « Quoi faire ? Comment stopper la machine ? ». D'autres disent « Comment résister ? ». Mais à cet hyper-présent, si on y oppose l'histoire en la dénaturant, en la banalisant, ne se retrouverait-on pas dans la même sphère hypermoderne ?

Rapports, audits, commissions, réformes, chacun court pour suivre ce big-bang destructeur. Et si on redonnait au temps sa nécessité ?

A la rentrée scolaire, dès le discours à Châlons en Champagne, le Ministre de l'Éducation Nationale annonçait sa grande réforme sur l'enseignement professionnel : du bac pro 3 partout ! Qu'importent les rapports d'Inspecteurs Généraux, qu'importent les résultats des expérimentations, qu'importe l'intérêt des élèves : ils faut que cela bouge !

Le Snetaa-EIL a prévenu des dangers et a mobilisé pour endiguer la réforme annoncée. A son initiative, il a lancé un appel à une réaction commune et élaboré un texte commun avec FO ; il a centré son Conseil National d'octobre contre ce qui devait s'amorcer.

« Conscience de soi : conscience des autres » ?

Dans les établissements, un grand nombre de collègues a organisé des actions jusqu'à la grève. Le Snetaa-EIL s'est centré et concentré sur cette faust-réforme. Au bougisme, il a répondu **rapport de force**. Par l'action de tous, le Snetaa-EIL a contraint le gouvernement à discuter. Et ce n'est pas rien quand on s'aperçoit qu'aucune « grande » centrale syndicale ne parvient à ce résultat. Le Snetaa-EIL est le premier syndicat de l'enseignement professionnel initial public et laïque mais il n'est premier que sur une « niche syndicale ». Microscopique pour les institutionnels, inexistant pour « l'hyper-opinion » perpétuellement sondée sur l'annonce du jour. Le Snetaa-EIL a utilisé ses armes qui lui réussissent depuis qu'il est né en 1947 : ses adhérents, ses mandats, ses valeurs.

Face au bougisme, le Snetaa s'est cramponné à ses valeurs construites de ses membres et de son histoire.

Ses valeurs ? Laïcité, Indépendance, Efficacité !

Alors le présent ? la Réalité du Moment ?

Si je suis dans l'hyper-réalité : « ce qui se passe dans mon établissement, c'est ce qui se passe dans mon département, c'est ce qui se passe dans mon académie, c'est ce qui se passe dans toutes les académies de Métropole, des DOM, des POM. Ma réalité est la réalité nationale ! ». Comment ne pas se rendre compte que l'hyper-réalité est syllogique et tue la réalité ? Le Snetaa-EIL n'est qu'un : la réalité nationale se compose des réalités de terrain, toutes différentes, toutes concrètes et qui interagissent entre elles. Dans la très grande majorité des académies, les Recteurs, à force de pression, appliquent les nouvelles dispositions du Ministre du 18 décembre : stop à la généralisation du bac pro 3 ans, rénovation globale pour une valorisation de l'enseignement professionnel, discussions pendant plus d'un an. Cela n'a pas été sans mal.

Le Snetaa-EIL conteste depuis maintenant deux décennies, la déconcentration et la décentralisation en mettant en avant les risques d'une Education à multi-vitesses ; le risque d'inégalité de traitement sur les questions des élèves, des personnels, des structures est aujourd'hui avéré. La décentralisation, dans ce combat que nous menons, est un puissant vecteur destructeur. Les Recteurs veulent exercer le pouvoir que l'Etat leur a consenti sans pour autant et forcément respecter les dispositions ministérielles. L'éclatement de l'Etat démontre, s'il en était besoin, toutes les nuisances qu'elles impliquent : nous ne sommes plus face à un pouvoir mais à de multiples pouvoirs qui ne tiennent pas nécessairement leur légitimité du peuple (« dêmos »).

Pour le Snetaa-EIL, une académie qui a un problème n'est pas à classer dans « pertes et profits » mais doit relever de la solidarité de toutes les autres, en cohérence, c'est-à-dire du soutien du National du Snetaa-EIL dans son entier. Soutenir et agir. Sans réaction du terrain, le Snetaa-EIL ne peut rien. Sans action du National, l'établissement scolaire devient une proie facile qui subit toutes les pressions jusqu'à boire la lie. Les actions, les mobilisations, pour être efficaces, doivent se compléter et interagir. Qu'il manque un maillon et la chaîne de l'efficacité est cassée.

A ces difficultés structurelles s'ajoutent les nombreuses décisions qui sapent toute volonté de valorisation de l'enseignement professionnel : cartes scolaires, suppression de 11 500 postes dans la Fonction Publique, salaires au mérite, rapports ATTALI - POCHARD, pressions des Régions...

« L'ARF interpelle le gouvernement sur sa politique éducative ».

C'est ainsi qu'une dépêche AEF du 7 février (AEF n°91304) apparaît sur notre écran d'ordinateur.

Le patron des présidents de Région souhaite que « *les plans régionaux de développement des formations (PRDF) aient une valeur prescriptive à l'ensemble des acteurs locaux, y compris de l'Etat, ce qui suppose notamment la mise en place d'un véritable service public régional d'information, d'orientation et d'insertion* ». En d'autres termes ? Les Régions veulent avoir la main sur l'orientation (déjà en expérimentation en Champagne-Ardenne) et sur l'insertion (lycées professionnels, CFA, Afpa...). Elles ne veulent plus que l'Etat, les Recteurs soient le « prescripteur », c'est-à-dire le décideur. Ne serait-ce pas le délitement de l'Education Nationale qui est demandé ? La dérive sémantique fait passer l'enseignement professionnel de l'Education Nationale à un « service public d'insertion ».

Finis les diplômes nationaux ? Finie l'égalité sur le territoire ? Fini d'éduquer pour émanciper les jeunes et les rendre libre en conscience ? Finis les professeurs d'Etat PLP ?

Ce volet régional n'est pas à sous-estimer.

Le Snetaa-EIL s'oppose à cette vision qui dénature-

rait l'objectif même d'une « Education Nationale ».

« Ne pas se perdre : être fidèle à son histoire »

Difficile dans cette perspective de ne pas se perdre. Pourtant le Snetaa-EIL a fait le choix d'agir contre toutes les dérives destructrices de l'enseignement professionnel initial et public. Il a fait le choix de discuter pour une valorisation de la voie professionnelle sans accompagner les autres destructions charpentées des hyper-réformes.

Le Snetaa-EIL a toujours fait le choix d'être un syndicat d'adhérents pour la défense de l'enseignement professionnel, de ses personnels et des jeunes.

Son indépendance est garantie.

Son efficacité est encore prouvée.

Sa laïcité inébranlable.

Ni syndicalisme de refus, ni syndicalisme qui accompagne « l'hyper-présent » mais pour un syndicalisme au service de ses adhérents !

Fiers d'être PLP, fiers d'être Snetaa !

PLAN BANLIEUE : « LES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE »

Le candidat à la Présidence de la République avait promis à ce que tous les jeunes sortis du système scolaire sans aucune qualification aient une offre soit d'emploi, soit d'un stage, soit d'une formation.

Depuis 10 ans, 1,5 million de jeunes sont sortis de l'Ecole sans un diplôme. Catastrophique : comment ces jeunes peuvent-ils s'insérer dans notre société sans diplôme ?

Christine BOUTIN, Ministre de la ville puis sa secrétaire d'Etat, Fadela AMARA, annonçaient un « plan MARSHALL » à grand renfort de médias. Une cacophonie sans précédent a depuis alimenté toutes les spéculations.

Le Rapport ATTALI fait ses préconisations. Le Président de la République charge Christine LAGARDE, la Ministre de l'Economie et des finances du dossier dit « de l'insertion ». Xavier BERTRAND, Ministre du travail va de ses déclarations sur les jeunes sans diplômes et Xavier DARCOS, le Ministre de l'Education Nationale, va nommer une « Madame Banlieue » qui suivra la réalisation des mesures dans l'Education Nationale.

Difficile dans ces conditions de ne pas avoir le tournis !

Et les propositions du Snetaa-EIL ?

Le Snetaa-EIL veut une véritable ambition pour tous les jeunes sans exclusive. Chacun doit pouvoir sortir du système scolaire avec au minimum un diplôme de niveau V. Sans cette condition, c'est l'échec de l'Ecole de la République.

Il n'y a qu'une France, il n'y a qu'une Ecole !

Pour qu'il y ait une « école de la seconde chance »,

encore faudrait-il qu'il y ait une véritable première chance. L'école ne remplit plus sa mission d'ascenseur social. Elle n'est plus l'école de tous au service de tous mais devient l'école de ceux qui sont « performants et réussissent », excluant chaque année 150 000 jeunes, qui voient en l'école le symbole d'une société qui parque, qui ghétoïse. « Ecole de la 2ème chance » « L'école de la deuxième France » ?

Au Snetaa-EIL, nous demandons à ce que l'Ecole Républicaine permette à chaque jeune de s'épanouir et de se former.

L'école doit proposer à ces jeunes de recouvrer la voie de la réussite elle passe par l'accession à un diplôme de niveau V.

Les lycées professionnels doivent pouvoir être le maillon central si on se donne pour ambition de ne pas reléguer ces jeunes, de les faire aimer l'école, de les faire réussir.

On imagine déjà toutes les « boîtes privées » se saisir de ce marché. Ces jeunes ne sont pas des sources de profits.

Nos lycées professionnels doivent pouvoir proposer des formations diplômantes à ces jeunes. Pas besoin de « Plan MARSHALL », juste d'une volonté politique d'ambition pour les jeunes. Le Snetaa-EIL y était prêt mais d'autres choix semblent, une nouvelle fois, avoir le dessus sans que ces jeunes "désœuvrés" y trouvent leur compte. Mais "il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre".

LES LANGUES MISES A L'HONNEUR PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

S'il n'en est pas forcément de même dans nos établissements avec des classes trop souvent surchargées, la Commission Européenne met de nouveau les langues à l'honneur dans un de ses programmes, appelé Comenius. Et au-delà des langues en cette année 2008 du dialogue interculturel, c'est la conscience interculturelle qui est plébiscitée, les langues en constituant la clef...

Ján Figel, le commissaire européen à l'éducation, à la formation, à la culture et à la jeunesse, encourage le recours au programme européen Comenius, favorisant les échanges européens entre élèves mais aussi entre professeurs.

Dans une logique de partenariats entre établissements et dans le cadre de projets communs, les établissements sont en contact technologique les uns avec les autres peuvent ainsi partager les résultats de leurs projets, dont certains vont être sélectionnés pour permettre aux acteurs de se rencontrer.

D'après une étude réalisée en 2007 sur un panel de 8000 établissements ayant participé à Comenius durant les six dernières années, il résulte de ce programme que le climat scolaire est meilleur. Les acteurs de ce programme ont par ailleurs acquis de meilleures compétences linguistiques et culturelles, une capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires et de meilleures compétences dans le domaine des nouvelles technologies.

Au-delà de ça, la motivation pour les langues est apparemment relancée, élèves comme professeurs ayant compris l'importance de maîtriser des langues de l'Union dans une Europe prônant de plus en plus la mobilité professionnelle et dans un contexte de mondialisation exacerbé.

Motivation mais aussi tolérance accrue : l'étranger, une fois approché et connu devient ami.



Cela dit, seulement 30 000 personnes sur un total de 800 000 ont pu se déplacer réellement, les autres en restant à des échanges via le net.

Ce programme, parmi d'autres de la Commission Européenne, apporte en effet un plus dans l'enseignement des langues, mais il serait illusoire de croire que, sans d'autres mesures nécessaires dans nos établissements, la France ôtera son bonnet d'âne en la matière... Se posent toujours les problèmes de manque de moyens matériels dans les établissements (tous les établissements n'étant par ailleurs pas logés à la même enseigne), ainsi que des classes surchargées. Comment favoriser la prise de parole et les échanges oraux dans une classe de plus de trente élèves ?

Ces programmes tel que celui présenté ci-dessus ne devraient-ils pas être les compléments efficaces de conditions d'enseignement acceptables plutôt qu'une possibilité ténue, pour une poignée d'enseignants, de trouver des ressources ailleurs que dans leurs établissements ?

Pour plus de renseignements sur le programme Comenius :

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/comenius/index_fr.html

(source : <http://europa.eu>)

LE CADRE EUROPEEN DE CERTIFICATIONS (CEC) : UN PAS DE PLUS VERS L'HARMONISATION

Fin octobre, le Cadre Européen de Qualifications a été adopté par le Parlement Européen pour l'apprentissage tout au long de la vie. Ce mécanisme de correspondance des systèmes de qualifications des Etats membres, conçu pour mieux comparer et comprendre les qualifications des ressortissants européens, sensé soutenir la mobilité au sein de l'Union Européenne et la formation tout au long de la vie, devra être appliqué d'ici à 2012 au plus tard.

Elaboré dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi », le CEC favorisera, selon les représentants de la Commission Européenne, la mobilité interne et externe. Interne car ils affirment qu'il sera ainsi plus simple de passer du système d'enseignement professionnel au système d'enseignement supérieur, par exemple. Externe, pour travailler à l'étranger en toute reconnaissance des compétences de chacun.

Du côté technique...

- Il comprend huit niveaux de référence à partir de la fin de l'enseignement obligatoire, allant du niveau de base au niveau le plus élevé.
- Peu importe le système dans lequel la certification est acquise, l'accent est mis sur les acquis et non plus sur la durée de la formation ou le type d'établissement dans lequel ils sont obtenus.
- Le CEC couvre tous les enseignements : général, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, formation pour adultes.

Les principaux avantages cités par la Commission européenne sont au nombre de trois :

- les offres d'enseignement et de formation correspondront davantage à l'offre d'emploi et aux besoins du marché.
- La validation des acquis formels et informels n'en sera que facilitée.
- La mobilité entre pays européens sera plus évidente pour les individus souhaitant s'expatrier.

De nombreux pays ont commencé à établir un cadre national de certifications. Ils devront être en mesure d'établir des correspondances entre ce cadre et le CEC d'ici 2010, pour être en mesure de mentionner la référence CEC sur les titres et diplômes nationaux d'ici 2012.

Cette décision a été rendue sous forme de recommandation.

Rappelons qu'une recommandation ne lie pas les Etats auxquels elle s'adresse. Par contre, la Cour de justice des Communautés européennes pourra s'en servir pour l'interprétation du droit national ou communautaire.

Que peut-on lire entre les lignes ? Il est noble en effet de favoriser la mobilité des ressortissants européens et de prévoir un cadre qui permette de reconnaître leurs compétences, peu importe le pays d'exercice.

Toutefois, il faut rester vigilant sur son application : qui sera en mesure de délivrer les qualifications ? Si obtenir une qualification en entreprise ne prend que quelques mois, pourquoi un individu irait passer deux, trois ou quatre ans pour obtenir un diplôme ? Parler de qualifications, n'est-ce pas réduire la valeur des diplômes ?

Le Snetaa-EIL pense qu'un gros risque pèse encore une fois sur nos



lycées professionnels publics. On ne peut pas aligner les diplômes obtenus dans nos établissements et une qualification donnée par un employeur ou un prestataire de formation. Comment seront élaborés les critères d'évaluation ? La parité sera-t-elle respectée dans les commissions comme aujourd'hui ?

Adapter davantage les besoins d'enseignement et de formation aux offres d'emploi paraît sage. Les assujettir au marché devient dangereux. Le Snetaa-EIL pense que chacun doit rester à sa place : le rôle de l'école est de fournir une éducation et des diplômes sanctionnant cette éducation. Le rôle de l'entreprise est de fournir des emplois.

Le Snetaa-EIL s'inquiète également de l'importance que peuvent prendre les prestataires de formation en tous genres, et ainsi d'un nouveau pas vers la privatisation de l'enseignement professionnel.

Enfin, concernant la mobilité interne, le Snetaa-EIL s'interroge : si aucune filière supérieure n'est mise en place spécifiquement pour nos bacheliers professionnels, comment, du jour au lendemain, pourront-ils accéder à l'enseignement supérieur plus facilement qu'aujourd'hui ?

Le Snetaa-EIL veillera attentivement à l'application de cette recommandation en France.

LE SNETAA-EIL SUR « SECOND LIFE » ?

Depuis plusieurs décennies, les nouvelles technologies se développent et la virtualité gagne du terrain. Les échanges électroniques se perfectionnent et se complexifient. Si parfois on peut constater des effets pervers, on peut aussi en trouver une utilité certaine et intéressante.

Les dernières avancées en ce domaine sont sans conteste les sites « Facebook » et « Second Life ». Le premier est un site sur lequel se constituent des groupes d'amis, selon des affinités communes déclarées sur le site. Le partage des informations est alors plus facile par le biais d'une communication rapide et mondiale. Plus de 60 millions de personnes utilisent ce site à ce jour. Le second est un univers virtuel dans lequel on crée un ou plusieurs avatars, à l'image qu'on désire, qu'on fait évoluer ensuite dans cet univers virtuel, au gré d'événements qu'on organise. Une sorte de « seconde vie ». Déjà quatre millions de personnes utilisent ce site dans le monde entier.

(Sources : sites de Facebook et Second Life + etuc.org)

Quel rapport avec le syndicalisme ? Certaines organisations syndicales utilisent ces outils pour mener des actions et diffuser des informations. Par exemple, l'an dernier, un syndicat italien rassemblant des travailleurs de la firme IBM a organisé une manifestation virtuelle sur « Second Life », suite au refus de l'entreprise d'augmenter les salaires et l'annulation de l'octroi des bénéfices de productions prévus. 1800 participants se sont impliqués et l'événement virtuel a rencontré un réel succès médiatique et de nouvelles négociations aboutissant à de nouveaux contrats présentant de réels avantages pour les salariés. Et sans perte de salaire réel puisque la manifestation s'est faite dans la virtualité !

Autre exemple, un syndicat britannique a créé sur « Second Life » un espace spécial pour les syndicats et leurs représentants, dans lequel ils vont pouvoir s'organiser au niveau mondial virtuel, partager des informations et organiser des événements. Une Internationale syndicale

virtuelle qui lancera sa première action le 4 mars prochain. Les membres de syndicats ont aussi maintenant possibilité d'afficher le petit drapeau « my union » sur leur page pour signaler leur appartenance à une organisation.

La CES (Confédération Européenne Syndicale) s'intéresse de plus en plus à cette nouvelle possibilité d'organisation.

Le Snetaa-EIL pourrait fort bien s'y intéresser également. A quand un Snetaa-EIL sur « Second Life » ? Allier les forces du Snetaa-EIL réelles avec des forces virtuelles représenterait un atout intéressant, avec un impact médiatique certain. Et peut-être... peut-être verra-t-on bientôt sur « Second Life » la première manifestation virtuelle du Snetaa-EIL ? Nos combats sont bien réels mais tous les outils doivent être utilisés pour que nos revendications aboutissent !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



TROP, C'EST TROP !

La mode est à l'évaluation à la performance...

Les premiers dysfonctionnements pervers voient le jour avec un site Internet « note2be.com » qui permettrait la notation des enseignants.

C'est inacceptable pour les enseignants et notamment les Professeurs de Lycée Professionnel qui sont ainsi jetés en pâture à la vindicte d'individus qui ne maîtrisent pas les éléments pour assurer objectivement une quelconque évaluation.

C'est une nouvelle étape fort dangereuse qui est franchie alors qu'elle semble nier toutes les règles : comment la parole du jeune peut-elle avoir la même valeur que la parole de l'adulte ? Comment accepter que des enseignants assument les risques du métier ?

De plus, le site garantit l'anonymat à ses membres, en revanche, les enseignants sont parfaitement identifiés alors que les contrôles par les administrateurs du site ne sont faits qu'a posteriori. Ce sont des jeunes, souvent mineurs, qui engagent une responsabilité qu'ils n'ont pas mais qui est celle de leurs parents.

Point de tergiversations ! Ce n'est pas comme cela que les relations entre l'Ecole, les jeunes et les parents pourront être saines alors que c'est culpabiliser de facto des enseignants qui se dévouent pour leurs missions, pour leur métier, pour les jeunes qu'ils encadrent. Décidément, la Nation semble bien maltraiter ses enseignants. Il est temps que le respect qu'ils méritent ne soit plus mis en doute.

LUNDI DE PENTECÔTE

Dès 2008 le lundi de Pentecôte redeviendra, sans doute, un jour férié. Pour autant, le principe de la journée de solidarité n'est pas abandonné.

Le Ministre du Travail, Xavier Bertrand, lors de ses vœux à la presse le 16 janvier 2008, avait souhaité que le principe d'une journée de solidarité ne soit pas remis en question.

Le gouvernement a suivi les recommandations du rapport, déposé en décembre 2007 par le secrétaire d'Etat à la prospective Eric Besson, qui préconisait un système à la carte, établissant « une totale liberté dans l'accomplissement de la journée de solidarité associée à la réaffirmation du caractère férié du lundi de Pentecôte ».

Le Ministre du Travail, Xavier Bertrand, a expliqué ainsi que cette journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées, pourrait prendre la forme d'une journée de RTT, ou de deux demi-journées qui seraient déterminées librement par les entreprises et les administrations. Concernant la fonction publique et plus précisément l'Education Nationale, cette décision relèvera du conseil d'administration. Autonomie des établissements, quand tu nous tiens...

La mise en place de cette journée avait provoqué bon nombre de désordre en 2005 et a suscité de vives critiques depuis sa mise en œuvre. Des assouplissements avaient déjà été consentis, les entreprises et les administrations avaient obtenu de choisir la date de cette journée non payée ; c'est seulement faute d'accord qu'elle restait fixée au lundi de Pentecôte. Les deux années suivantes, le flou a persisté et il est à noter que moins de la moitié des français s'était rendue au travail en 2007 ce jour là.



Une proposition de loi sera déposée et débattue au parlement après la pause des élections municipales. Le gouvernement semble vouloir aller vite dans ce domaine afin de permettre aux salariés de bénéficier de cette mesure dès cette année. Le lundi de pentecôte faisant suite au week-end du 8 mai, nul doute que les professionnels du tourisme sont déjà prêt à répondre à la demande...

Rappelons tout de même que cette journée de solidarité a été mise en place à la suite de la canicule de 2003, qui avait fait au moins 15 000 morts, et les quelques deux milliards d'euros par an, dégagé par cette mesure, devaient être utilisés pour palier aux carences de la prise en charge des personnes dépendantes.

Le Snetaa-EIL s'est alors opposé fermement à cette disposition d'une journée travaillée et non-rémunérée. Il reste opposé, à cette journée dite « de solidarité ».

Travailler plus pour gagner... moins ?